

Fiche Action Objectif spécifique 7

Programme de coopération territoriale européenne INTERREG V Mayotte – Union des Comores 2014-2020

Axe 4	Assistance technique
Objectif Spécifique (OS) 7	Assurer l'efficacité de la mise en œuvre du programme de coopération P-CTE

MODALITES DE MISE EN OEUVRE	
<i>Service instructeur</i>	ASP
<i>Montant de l'enveloppe FEDER CTE alloué à l'OS1</i>	1 500 000€

CRITERES D'ELIGIBILITE	
Territoire éligible	Mayotte-Comores
Bénéficiaires éligibles	<ul style="list-style-type: none"> • Autorité de gestion
Type d'actions éligibles	<ul style="list-style-type: none"> • Mise ne place du secrétariat technique conjoint, recrutement de personnel, prise en charge des frais afférents (locaux, communication, formation, etc.) • Préparation, animation, gestion, et suivi du programme et des projets • Préparation, organisation, gestion et suivi des travaux des instances et comités nécessaires à la gestion et à la mise en œuvre du programme • Aide au montage administratif et financier du dossier et appui aux porteurs de projets (conception, mise à jour, et diffusion d'outils de gestion, suivi des dossiers, paiement) • Évaluation du programme (dépenses liées au suivi et à l'évaluation du programme notamment par des prestataires externes, études, enquêtes relatives à la définition des valeurs de référence et des valeurs cibles des indicateurs)

INDICATEURS DE RESULTAT					
Le projet doit contribuer à l'objectif spécifique 7 «Assurer l'efficacité de la mise en œuvre du programme de coopération CTE » et contribuer à la réalisation des indicateurs de résultat et de réalisation ci-dessous.					
Indicateurs de résultat (r) et de réalisation (R)	Unité de mesure	Valeur de référence 2014	Valeur cible en 2023	Source	Fréquence
Nombre de réunions d'information à destination des porteurs de projets potentiels (R)	nombre		12	SC	
Nombre de séances de formation à destination	nombre		6	SC	

des porteurs de projets (projets sélectionnés)					
Nombre de formations dédiées au personnel du SC	nombre		3	SC	
Nombre d'ETP consacrés à la mise en œuvre du programme	Nombre ETP		2	SC	

MODALITES DE CANDIDATURE

Pièces à fournir	<ul style="list-style-type: none"> • Formulaire de demande d'aide européenne • L'annexe 1 relative au plan de financement prévisionnel du projet • L'annexe 2 relative aux indicateurs • L'annexe opérationnelle relative à la description des actions de l'opération • Pièces justificatives le cas échéant (lettres d'engagement, devis, acte de propriété, bail, etc.)
------------------	--

CONDITIONS DE RECEVABILITE

<ul style="list-style-type: none"> • Inscription du projet dans l'objectif spécifique • Complétude du dossier • Plan de financement respectant le taux maximum d'intervention du FEDER CTE et, le cas échéant, le taux de plafond de cumul d'aides publiques fixé par la réglementation des aides d'état • Respect des règles de marché public • Capacité financière à mener l'action en particulier à la pré-financer • Capacité technique et de gestion nécessaire à mener à bien l'action et à renseigner les indicateurs de résultat et de réalisation • Maîtrise foncière pour les projets d'infrastructures (acte de propriété, bail, AOT) • Respect des principes horizontaux de l'UE (développement durable, préservation de l'environnement, égalité des chances et non discrimination, égalité hommes-femmes)

CONDITIONS D'OCTROI DE L'AIDE

Forme de la subvention FEDER CTE	Versée en remboursement des dépenses éligibles réellement engagées et payées par le bénéficiaire, après contrôle d'un dossier de demande de paiement présenté par le bénéficiaire comprenant les justificatifs des dépenses réalisées et d'un bilan d'exécution
Montant et intensité de la subvention FEDER CTE (sous réserve qu'une limite inférieure ne soit pas imposée par l'application de règles européennes ou nationales relatives au cumul des aides publiques)	Le taux d'intervention du FEDER CTE est plafonné à 85 % de l'assiette éligible